

Réunion du Conseil Municipal

du 3 octobre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 3 octobre 2022 à 20H00 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

Ordre du jour :

- 1) Personnel
- 2) Rivières
- 3) D.E.T.R.
- 4) Atelier municipal
- 5) Vente parcelles
- 6) Bâtiments
- 7) Garderie périscolaire
- 8) Divers

Présents : Mmes Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Danielle ROUSSILLAT, MM Nicolas BESSON, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Claude TOURAND, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER.

Absente excusée : Mme Marie-Thérèse PIERRON qui donne pouvoir à Mme Cécile CREUZON.

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2022 : M. Claude TOURAND fait remarquer qu'une erreur qui s'était glissée dans le dernier compte-rendu a été corrigée et il s'en félicite. Le procès-verbal est alors approuvé à l'unanimité.

1) Personnel :

Les employés communaux sont actuellement 5 : 3 titulaires, 1 C.D.D. en remplacement d'un arrêt maladie, 1 C.D.D. agent d'un E.S.A.T. Madame le Maire propose le principe de transformer le contrat CDD d'Hadrien Carré en un emploi à durée indéterminée dès que possible.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Rivières :

M. Didier GIRAUD et Mme Maria DUSSAT se sont occupés de ce dossier. Des devis ont été demandés à cinq entreprises, deux ont répondu.

➤ BENITO/VERRION = 10 920,00 € H.T.

➤ PINET = 27 207,00 € H.T.

L'entreprise BENITO/VERRION est retenue à l'unanimité. Elle interviendra rapidement dans la Tardes et la Voueize après accord de M. CHAUVIN de la D.D.T.

3) D.E.T.R. :

Les demandes sont à déposer auprès de la Sous-Préfecture avant le 1^{er} novembre 2022 pour des travaux appelant une subvention inférieure à 100 000,00 €. Madame le Maire énumère plusieurs dossiers : salle des fêtes, presbytère, cimetière, atelier municipal, éclairage du terrain de foot. Suite aux réunions des élus qui ont eu lieu en septembre, il est proposé d'ajourner la rénovation de la salle des fêtes et l'éclairage

du terrain de foot. Pour répondre au sujet de l'importance de faire vivre les associations qui dynamisent la commune, une commission est créée pour réfléchir sur le dossier d'éclairage du terrain de foot (Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Claude TOURAND).

Madame le Maire donne les détails des dossiers à présenter :

➤ Presbytère : achat 57 000,00 €, rénovation de la toiture et changement des menuiseries (devis sont en cours). Taux de subvention : 35%.

➤ Cimetière : les devis datent de 2019, une réactualisation a été demandée pour bitumer toutes les allées avec un gros travail de préparation par les employés communaux. Taux de subvention D.E.T.R. 35%.

➤ Atelier municipal : quelque soit le choix du local, il faut déposer un dossier. Le taux de subvention de la D.E.T.R. serait de 40%.

Après discussion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, priorise les dossiers D.E.T.R.: 1 atelier municipal, 2 presbytère, 3 cimetière.

4) Atelier municipal :

Pour rappel, Madame le Maire énonce le 1^{er} axe de réflexion : 646 300,00 € HT bâtiment neuf, revu à la baisse 452 400,00 € HT sans les plus-values dues au sol meuble de la parcelle nécessitant des travaux de fondation. D'autres propositions sont étudiées à l'aide de plans : bâtiment DHUME, bâtiment DANCHAUD et bâtiment BODEAU. Une discussion s'engage sur les points positifs et négatifs de chaque site. Un vote à bulletin secret s'en suit.

Bâtiment DHUME : 1 voix

Bâtiment BODEAU : 13 voix

Le local Bodeau est à vendre 150 000€.

Un devis sera demandé pour une cloison sur 1/5^{ème} du bâtiment BODEAU.

5) Vente parcelles :

Les élus votent à l'unanimité la vente des parcelles 320, 323 et 307 à un nouvel acquéreur : Monsieur Lecuyer.

6) Bâtiments :

➤ ZAWORSKY : devis signé de l'entreprise French Renov', en attente de travaux (tout comme la tour de la Mairie et la salle des associations).

➤ Abbatale : les travaux sont bientôt terminés. Madame le Maire tient à remercier M. RIMBAULT de la D.R.A.C., qui a permis la maîtrise des plus-values. Madame le Maire remercie messieurs Didier GIRAUD et Claude TOURAND pour leur implication lors des réunions de chantier. En attente du montant exact des travaux supplémentaires.

➤ Maison RAPPERPORT : Madame le Maire indique toutes les interventions, échanges et étapes de ce dossier complexe, d'une maison sans propriétaire dont la toiture est en mauvais état.

Alors que le juge des référés a refusé la procédure de mise en péril en raison d'absence de propriétaire, la Sous-Préfecture étudie une nouvelle solution juridique et administrative.

En attendant les préconisations des services de la Sous-Préfecture des devis ont été demandés pour différentes solutions de réparation ou de démolition.

➤ TILBURY : Madame Nadine GAUSSE, en charge du dossier, informe le Conseil Municipal que madame TILBURY est en E.H.P.A.D. et que la nomination d'un tuteur est en cours par la justice.

7) Garderie :

La garde des enfants avant et après l'école est une compétence communale. Des tarifs sont proposés et validés à l'unanimité.

8) Divers :

➤ Travaux en régie : Mme le maire et les adjoints ont rencontré, sur le terrain, les employés municipaux, accompagnés de M. Gérard BOURDUT, bien remercié pour ses conseils avisés et bienvenus en tant qu'ancien agent technique de la commune :

- Pont de Maurissard : arbres à élaguer et pont à nettoyer
- Ecluse Aubelle : travaux de maçonnerie et végétation sur les berges à nettoyer.
- Gué de Thaury : une réunion est prévue avec la propriétaire des berges le 4 octobre.

➤ Local DHUME : petit muret terminé.

➤ Jardins terrasses : un grillage sera reposé sur la gauche du terrain

➤ Passerelle église doit être nettoyée tous les vendredis

➤ Containers : pré Saint Vincent, la nouvelle plateforme recevant les containers sera réalisée par la commune et facturée à la Communauté de Communes. Au Lotissement du Moulin Ferrare, le lieu du nouvel emplacement n'étant pas défini, La Communauté de Communes s'engage à nettoyer l'emplacement actuel. M. Claude TOURAND regrette la dépose obligatoire du container recevant les huiles usagées.

➤ La poste : Madame le Maire, après avoir reçu, avec les adjoints deux responsables, informe le Conseil Municipal des modifications des heures d'ouverture du bureau : 9 heures et non plus à 8 heures 30, les lundi, mardi, mercredi et vendredi.

➤ Joyeux Cochonnet : les élus ont été invités à une réunion avec M. Sébastien MERITET, membre de l'association. Il fait part de la vétusté du boulodrome couvert. Madame le Maire propose l'achat du matériel, l'association est d'accord pour le poser. La décision d'achat est acceptée à l'unanimité.

➤ Fibre optique : M. Claude TOURAND est en charge du dossier technique, Madame le Maire en charge du dossier juridique : un arrêté peut être pris concernant des propriétaires n'ayant pas signé la convention autorisant la pose de fils sur leur façade. En effet, l'absence de continuité en façade interrompt l'alimentation des maisons suivantes qui ne pourront pas bénéficier alors de la fibre optique.

➤ Point-à-temps : M. Claude TOURAND, élu au S.I.V.O.M., informe le conseil municipal d'une hausse très importante des tarifs. Le travail étant effectué Madame le Maire fait part de son mécontentement de ne pas avoir pu réagir pour une analyse des prix avant travaux.

➤ Voiture « ventouse » rue du Boulevard : la commune va envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception au propriétaire. Sans réponse, un retrait par la fourrière sera demandé. Cette action est validée à l'unanimité.

➤ Courrier Françoise LABARRE : elle souhaiterait l'élagage des arbres du terrain communal jouxtant son jardin et la pose d'un miroir pour l'aider à sortir de sa propriété. L'achat sera à sa charge. Les deux demandes sont acceptées à l'unanimité.

➤ Courrier Thierry HUET : demande un panneau indiquant « L'Age Cartier ». Acceptée à l'unanimité.

➤ Marchés nocturnes : L'association « Bienvenue à la Ferme » et l'Office de Tourisme de Creuse Confluence proposent l'organisation de deux marchés nocturnes durant l'été 2023. Le Conseil Municipal souhaite l'organisation d'un seul marché nocturne.

➤ Correspondant défense : Jérémy GORSSE est désigné élu référent.

➤ Site internet : Madame le Maire remercie et félicite à nouveau Mme Muriel BOUCHARD pour les heures passées sur ce dossier. Les retours sont très positifs. (4088 vues).

➤ A.D.E.C. : l'association demande une subvention comme tous les ans. La somme de 700,00 € est acceptée à l'unanimité.

➤ Commission Départementale des Valeurs Locatives pour les commerces : la commission a décidé de revoir cette taxe. Dorénavant, notre commune passe de la catégorie 3 à la catégorie 2 soit des taxes revues à la baisse pour les commerces chambonnais.

➤ Eclairage public : le conseil Municipal, à la majorité, souhaite garder les horaires actuels.

➤ Tri sélectif nouveauté : La Communauté de Communes demande aux communes de distribuer des flyers sur les nouvelles consignes de tri. L'information sera diffusée par tous les moyens disponibles de la Mairie.

➤ Alzheimer : Madame le Maire et madame Danièle DURON, Présidente de l'association Alzheimer Creuse, ont signé une charte d'engagement réciproque « ville aidante ».

➤ Comité des Fêtes : M. Nicolas BESSON fait un bilan très positif de cette première année de fonctionnement. Les finances sont saines. Des animations sont programmées dont une soirée couscous samedi 5 novembre et un marché de Noël en association avec les Petits Bouchons le week-end du 10-11 décembre.

➤ Petites Villes de Demain : trois rencontres sont programmées avec les commerçants et les élus.

➤ 50 ans du collège : le bal du samedi soir organisé par l'Assoc Motarde au profit du collège aura lieu sous barnums dans le jardin public. M. TOMATIS (professeur au collège) propose de faire une démonstration de la « sandbox ». Les élus recevront une invitation.

➤ Boulangeries : l'avenir des 2 boulangeries de Chambon inquiète, chaque boulanger étant proche de la retraite.

➤ Jardins communaux : sur 15 parcelles de jardin, 4 ne sont pas entretenues. Un courrier sera envoyé aux locataires. Des chambonnais souhaitent en louer mais aucun jardin n'est disponible.

➤ Prolifération des pigeons dans l'église et des ragondins dans la rivière. Un courrier sera envoyé au Lieutenant de Louveterie et au Président de l'A.C.C.A. pour trouver des solutions.

La séance est levée à 23H00.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Cécile CREUZON

Maria DUSSAT